

Mini Guide de la Médiation *10 Clefs pour comprendre*



Pourquoi la médiation?

La médiation est un processus amiable et confidentiel de résolution des conflits.

Encadrée par la loi (Articles 1530 et suivants du Code de Procédure Civile et 131-1 du même Code), la médiation est un processus structuré, mené par des professionnels formés aux techniques de médiation.

Ce professionnel, appelé médiateur, est un tiers, indépendant, neutre et impartial. Il assiste les parties, appelées médians en médiation, pour les aider à trouver une solution au conflit qui les oppose, et ce, quelle que soit la nature du conflit.

Cette solution négociée par les médians, conforme à leurs intérêts respectifs, met fin au litige.

Mini Guide de la Médiation 1^{re} clef pour comprendre

Gain de temps et d'énergie

Un procès dure parfois plusieurs années.

L'accord de médiation est fréquemment trouvé en quelques heures.

Une seule réunion de 3 heures est souvent suffisante.

Il est parfois nécessaire de poursuivre avec une ou deux réunions supplémentaires.



Mini Guide de la Médiation 2^e clef pour comprendre

Gain d'argent et coût maîtrisé

Le coût d'une médiation est très inférieur à celui d'une procédure judiciaire.

Il est pris en charge par les médians suivant une règle qu'ils définissent eux-mêmes.

À défaut d'accord sur ce point, le prix est réparti par moitié entre eux. La rémunération du médiateur est due que les médians aient ou non trouvé un accord à l'issue de la médiation.



Mini Guide de la Médiation 3^e clef pour comprendre

Suppression de l'aléa judiciaire

La médiation permet de créer un espace d'écoute et d'expression de chacun.

Chaque médiant pourra être entendu dans ce qu'il vit et entendre le vécu de l'autre pour pouvoir ensuite coopérer à la recherche de solutions qui satisfassent leurs besoins respectifs.



Les médians déterminent ainsi elles-mêmes l'issue de leur conflit, hors la présence du juge.

Restauration du lien de confiance entre les médiateurs

La décision de justice a souvent pour effet de désigner un gagnant et un perdant.

La médiation permet à l'inverse aux médiateurs de restaurer un lien de confiance et de construire une solution gagnant / gagnant.



Possibilité de maintenir le lien et de poursuivre la relation

Le processus de médiation offre aux médiateurs la possibilité de poursuivre leur relation si ils le souhaitent.

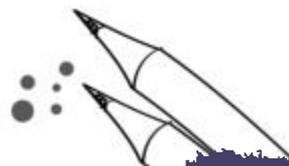
La décision judiciaire a souvent pour effet de rompre le lien entre les parties. La médiation permet de le conserver. Les médiateurs, si ils le désirent, peuvent ainsi poursuivre leur relation commerciale, de travail, de voisinage ou autre, grâce à la compréhension réciproque que le processus de médiation a permis.

Mini Guide de la Médiation 6^e clef pour comprendre



La loi prévoit que le processus de médiation soit confidentiel.

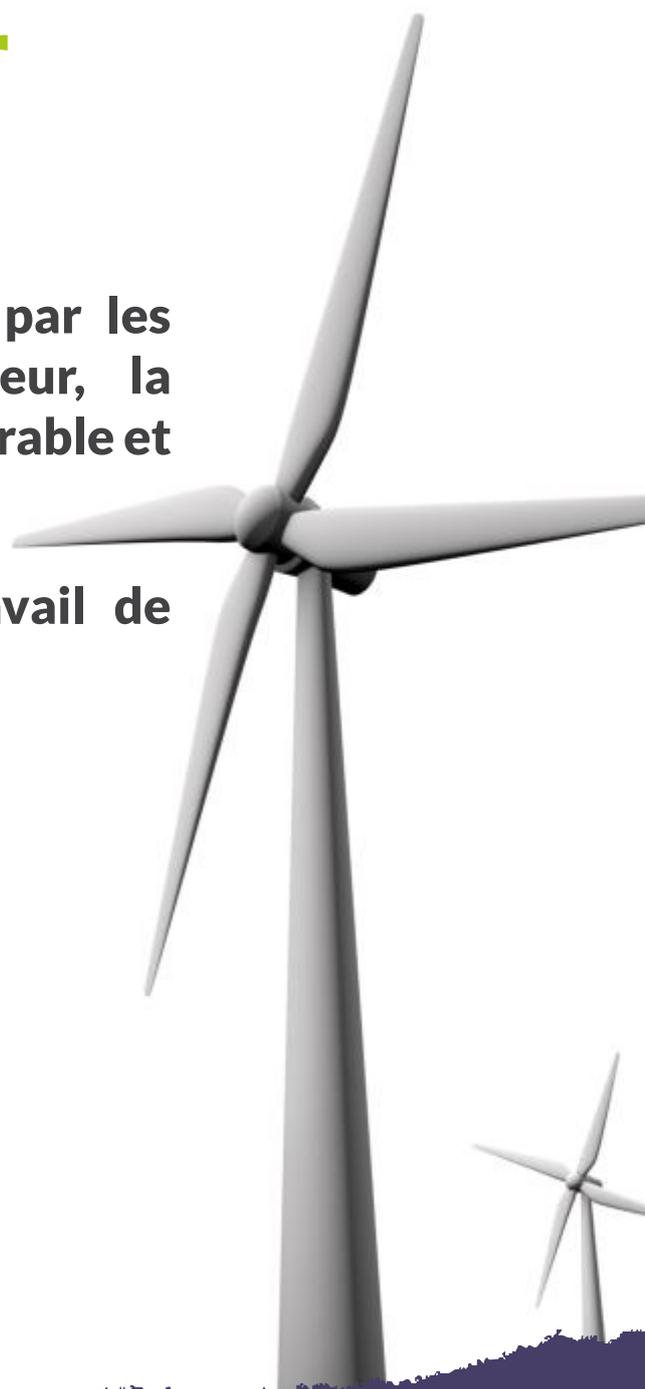
Grâce à cette confidentialité, les médiateurs ont une parole libre ce qui permet de débloquent nombre de situations, grâce à la sécurité offerte par ce principe de confidentialité



Une solution pérenne, durable et facile à exécuter

Parce qu'elle a été construite par les médians, et non le médiateur, la solution trouvée est pérenne, durable et exécutée.

C'est là tout l'intérêt d'un travail de maïeutique.



Mini Guide de la Médiation 8^e clef pour comprendre

Une solution construite par les médians

Le médiateur est un facilitateur. Grâce aux techniques auxquelles il est formé, il aide les médians à trouver leur solution.

Ni juge, ni partie, ni arbitre, il a été formé pour améliorer la communication entre les médians et n'a pas vocation à trancher le litige.

La solution est ainsi construite et choisie par les médians en toute liberté.



Mini Guide de la Médiation
9^e clef pour comprendre

Un processus intégrant pleinement l'avocat

Les médiateurs peuvent être assistés par leur avocat, avant, pendant et après la médiation.



Un taux de réussite exceptionnel

80 %

**des médiations aboutissent à
un accord.**



Pour en savoir plus sur la médiation
mediation.alagybret.com.

Mini Guide de la Médiation 10 Clefs pour comprendre



Jean-Marc BRET
Avocat, Médiateur, Formateur



Annie ALAGY
Avocate formée à la médiation

Depuis le Décret du 11 Mars 2015, il est désormais impératif, avant toute procédure judiciaire, d'effectuer des diligences pour tenter une résolution amiable des litiges.

La circulaire du 20 Mars 2015, précise que « l'objectif recherché par ces dispositions est de développer une culture dans le recours aux Modes Amiables de Règlement des Litiges, tant chez les parties que chez le juge. »

LE CABINET ALAGY BRET & ASSOCIÉS

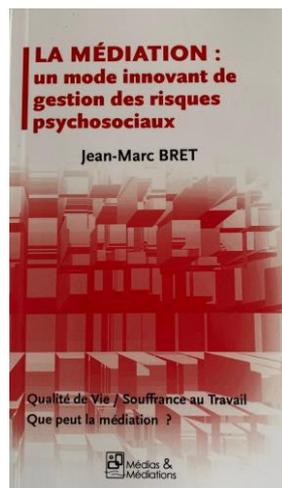
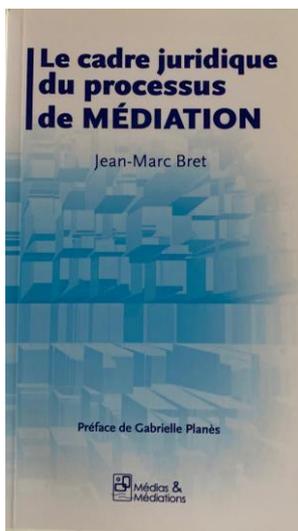
vous propose :

- Comme **Avocat** de vous conseiller et vous accompagner dans le cadre de ces Modes Amiables de Résolution des Litiges en général, et de la Médiation en particulier,
- Comme **Médiateur** avec Jean Marc BRET, Avocat Associé, Médiateur et Formateur en Médiation, de conduire vos médiations et/ou d'installer dans vos organisations des dispositifs internes de médiation,
- Comme **Organisme de Formation à la Médiation**, un catalogue de formations, dont deux référencées par la Fédération Française des Centres de Médiation, le Centre National de Médiation des Avocats et Pôle Emploi, formations particulièrement recommandées par les stagiaires qui les ont suivies:
 - "La médiation un mode unique de prévention et règlement des différends" (9 Jours)
 - "Intelligence émotionnelle et pleine conscience au travail" (5 Jours)

Mini Guide de la Médiation

10 Clefs pour comprendre

Jean Marc BRET est :



- membre de l'Association Nationale des Médiateurs,
- membre associé du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation,
- certifié par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris et l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris,
- certifié par l'International Mediation Institute et l'Institut Français de certification des Médiateurs,
- inscrit sur la liste des médiateurs des Cours d'Appel de Lyon, Aix en Provence, Paris, Chambéry et Grenoble,
- membre de la Conférence Internationale de la Médiation Judiciaire,
- référencé comme Avocat Médiateur par le Centre National de Médiation des Avocats,
- médiateur près la Chambre de Commerce de Florence (Italie),
- auteur de nombreux ouvrages et publications sur la médiation.

Jean-Marc BRET est également formateur en médiation dans plusieurs organisations dont le CNAM Paris

Mini Guide de la Médiation *10 Clefs pour comprendre*

Crédits photos :

- © Fotodo / Dollar Photo Club
- © Philetom / Dollar Photo Club
- © Puhhha / Dollar Photo Club
- © Emiieldelange / Dollar Photo Club
- © Les Cunliffe / Dollar Photo Club
- © Gajus / Dollar Photo Club
- © Larshallstrom / Dollar Photo Club
- © Gajus / Dollar Photo Club
- © Olivier Le Moal / Dollar Photo Club
- © Les Cunliffe / Dollar Photo Club
- © Baillou / Dollar Photo Club
- © Trueffelpix / Dollar Photo Club
- © Emiieldelange / Dollar Photo Club
- © Apops / Dollar Photo Club
- © Emiliau / Dollar Photo Club
- © Trueffelpix / Dollar Photo Club
- © Olivier Chassignole pour Tribune de Lyon

Création :

Formatizo 